

achats. Ce sont deux raisons bien classiques en faveur de l'intégration verticale. Le secrétaire parlementaire vient de Calgary. Il sait ce qui se passe dans le cas du développement des houillères de notre province ou de la province voisine, la Colombie-Britannique. L'objectif, 40 millions de tonnes de charbon à expédier au Japon. Bien mince sera le capital canadien qui servira à cette expansion. En Colombie-Britannique, le projet est financé par des capitaux américains. L'entreprise de Grande Cache est sous la direction d'Américains et financée surtout par des Japonais. Les Japonais espèrent placer plus d'argent dans l'entreprise pour pouvoir garantir la quantité de charbon requise. C'était ou cela ou pas d'expansion du tout. Nous aurions perdu des milliers d'emplois et notre commerce international, des centaines de millions de dollars par année. Renoncer aux investissements étrangers, c'est laisser les ressources inexploitées. Si le Canada avait refusé ces occasions aux aciéries étrangères, elles se seraient adressées ailleurs. D'autres sources de charbon, de minerais de fer ou autres métaux, d'autres gisements de pétrole, de gaz et autres font concurrence aux nôtres. D'autres nations se monteraient plus hospitalières et le Canada y perdrait.

• (8.40 p.m.)

Comment la Corporation de développement du Canada va-t-elle investir ses fonds? On sait que plusieurs années après l'établissement de la Société générale de financement du Québec, tous ses fonds n'étaient pas encore placés. Il s'agissait pourtant d'une caisse de dimension relativement restreinte, avec un grand champ d'action en perspective. Ce n'est qu'une fraction de celui de la Corporation de développement du Canada, mais ses réalisations jusqu'ici n'inspirent pas une grande confiance dans ce genre d'opération. Un ami à moi, cadre supérieur d'une grande compagnie canadienne, m'écrivait l'autre jour au sujet de la Corporation de développement du Canada. Voici un passage de sa lettre:

Au dire de M. Benson, la CDC sera une source abondante de capitaux pour la création de grandes entreprises, pour permettre à telle société de s'unir à d'autres afin d'acquérir et de rationaliser des entreprises existantes, où l'on pourra améliorer la concurrence par voie de fusion, d'unification ou autres moyens.

Pour moi, le conseil d'administration de la CDC ne pourra pas plus dénicher ces immenses occasions inexploitées que les nombreux administrateurs des grandes compagnies actuelles...

Quelle est donc cette baguette magique qui conférerait au conseil d'administration de la CDC des connaissances et une compréhension plus vaste des possibilités d'investissement au Canada que celles des directeurs actuels? La seule façon pour lui d'y arriver consisterait à rationaliser les compagnies actuelles. Si par rationalisation on entend la fusion, l'amalgamation de sociétés existantes, comme l'a dit le ministre, alors il nous cache autre chose d'essentiel. Si c'est cela qu'il conçoit comme objectif logique de la CDC, alors il s'est arrêté à mi-chemin. Il n'a dit ni à la Chambre ni au pays que lui et son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), comptent remanier de fond en comble la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

S'il doit y avoir des fusions, des amalgamations, des rationalisations, qu'advient-il alors des enquêtes sur les coalitions? Je vois le secrétaire parlementaire prendre des notes. Voilà un véritable problème. J'espère que le ministre ou son secrétaire parlementaire trouvera une

[L'hon. M. Lambert.]

réponse logique, car quiconque au Canada entreprend de réorganisation majeure ou une fusion court le risque de provoquer une enquête sur les coalitions et même d'avoir à dissoudre l'amalgamation sur l'ordre d'un tribunal. Ce serait assez stupide de la part de la CDC de lancer une politique visant à réunir des fonds en vue d'une fusion qu'un tribunal pourrait déclarer illégale par la suite.

Je voudrais parler un peu de la propriété étrangère. D'après le ministre, la mesure à l'étude serait la réponse ou la solution partielle à l'empiètement de la propriété étrangère au Canada. Elle vise à assurer à l'entreprise une forte direction canadienne. Une corporation de développement me paraît un piètre remède. Le mouvement même des capitaux tant international qu'à l'intérieur du pays ne devrait pas être gêné par un syndicat financier patronné par l'État. Le ministre des Finances (M. Benson) est convaincu qu'une direction compétente ne ferait pas d'offres irréalistes pour concurrencer celles des étrangers. Cela me laisse perplexe.

Je ne vais pas plus loin parce que le ministre a dit que la Corporation ne serait pas la dernière planche de salut des causes désespérées. Si la Corporation de développement du Canada existait, à quel point serait-il réaliste de dire que les directeurs résisteraient aux pressions politiques, tant du public que du gouvernement, pour ce qui est de la Ryerson Press, la Home Oil ou quelques autres entreprises du même genre qui pourraient gagner la sympathie ou l'attention du public? L'époque est au nationalisme exalté. J'ai entendu des gens qui, dans les media, posent en experts de la conjoncture économique canadienne. Leur interminable litanie nous dit combien il est mal d'accepter l'argent américain. Mais cela n'empêche pas beaucoup d'entre eux de tirer leur subsistance de cette source même de capitaux.

• (8.50 p.m.)

Qu'arriverait-il si des offres peu réalistes venaient de l'étranger ou s'il y avait des ventes pistonnées au Canada? Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'en un rien de temps des députés trouveraient une douzaine de moyens faciles de monter en épingle une vente éventuelle à des intérêts étrangers, et nous pourrions alors nous adresser au public et demander qu'on nous sauve. Nous dirions à la Corporation de développement du Canada: «Sauvez-nous. Sauvez notre identité canadienne au prix de trois, quatre ou cinq sales dollars.» Telle serait bien la situation, qui ne serait d'ailleurs qu'accentuée par des plaidoyers passionnés.

Franchement, je m'étonne que la population accepte avec une naïveté incompréhensible les possibilités qu'on prête à la CDC et ce qu'elle pourra difficilement éviter de faire. Pour une compagnie étrangère, dotée d'une gestion compétente, de marchés mondiaux et d'installations inutilisées, les avantages d'une amalgamation légitimeraient un prix très supérieur à tout ce que la CDC devrait verser. Par exemple, que ferait la CDC d'une brasserie nationale? Les avantages d'un marché canadien pour une compagnie américaine sautent aux yeux. La fermeture d'établissements faisant double emploi pour combiner la production et les ventes et, je suppose, réduire les budgets de réclame, se voient facilement et nous avons été témoins de faits semblables.